

Délibération n°D20230012

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Patrimoine et Musées

Secrétaire de séance : Farida MOUHOUBI

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le DEUX FEVRIER, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS.

ABSENTS EXCUSÉS :

Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Charles MARBOT	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Alain BANQUET	a donné délégation à	Josie BAYLE
Eric PROLA	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

CAFÉ DES MUSÉES – APPROBATION ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-4, L 1413-1 et L 2121-29 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la gestion privée du Café des Musées du pôle patrimonial et culturel Dordonha a donné satisfaction lors de la période d'expérimentation (du 16 juillet au 18 septembre 2022) ;

CONSIDÉRANT l'ouverture définitive de Dordonha à compter de l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT les attentes de la Commune quant à l'exploitation dudit Café qui en font une activité connexe de ce nouveau service public et qui impliquent que soit conclu un contrat de concession pour sa gestion ;

CONSIDÉRANT la valeur prévisionnelle du contrat de concession estimée à 65 000 € pour toute la durée du contrat (3 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le principe d'une Délégation de Service Public pour la gestion du Café des Musées installé au sein du pôle patrimonial et culturel Dordonha, pour une durée de 3 ans conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation en vue de conclure un contrat de concession, dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen, pour la gestion du Café des Musées installé au sein du pôle patrimonial et culturel Dordonha ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le 03/02/2023

S²LO

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à mener to l'attribution d'un contrat de concession pour la gestion du Café des Musées installé au sein du pôle patrimonial et culturel Dordonha et notamment les négociations avec les différents candidats admis à la phase de négociation, le cas échéant.

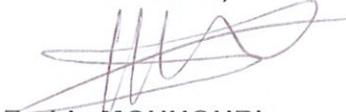
Adopté par à 29 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET (pouvoir), Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 02/02/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 2 février 2023

et de l'affichage en date du 3 février 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

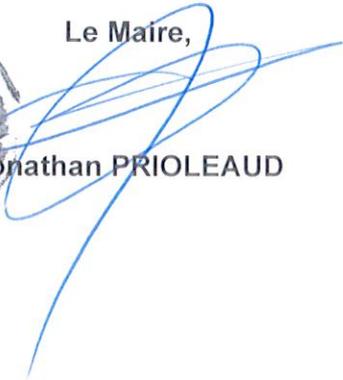
La Secrétaire,



Farida MOUHOUBI



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD